

Résolution présentée par la délégation de
L'Algérie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne La surveillance excessive de la population civile par les gouvernements

L'Assemblée Générale,

Constatant l'état de nos sociétés actuelles où tous nos faits et gestes sont enregistrés et surveillés, ce qui constitue une atteinte au respect de la vie privée de chaque citoyen en violation de l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

Prenant note de la multiplication exponentielle des caméras de surveillance à travers le monde, comme en Chine où, selon la RTS, le gouvernement possède 600 millions de caméras de surveillance ce qui correspond à une caméra pour 2.3 habitants,

Préoccupée par la multiplication des lois nationales tel l'*Investigatory Powers Act* qui permet à de nombreuses agences de renseignements britanniques d'avoir libre accès à l'historique de recherche sur le web de tout citoyen sans passer par un juge,

Alarmée par le sort des minorités persécutées et surveillées par des systèmes de géolocalisation, notamment en Chine où une application obligatoire permet au gouvernement chinois de retracer tous les faits et gestes de la population ouïgoure,

Condamnant vigoureusement l'utilisation du logiciel Pegasus par des Etats, comme le Maroc, au service de leurs buts géostratégiques, violant ainsi le respect de la vie privée des citoyens et le principe de non-ingérence dans les affaires interne de ces pays,

Réaffirmant l'importance que revêt le respect des libertés fondamentales dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications et se tenant prêt à participer à tout effort international destiné à faire la lumière sur l'ampleur de ces violations qui menacent la paix et la sécurité internationales ;

Décide d'établir un comité intergouvernemental d'experts représentatif de tous les Etats membres, ayant pour mission la négociation d'une convention internationale, la Convention d'Alger, portant sur :

- la lutte contre l'utilisation abusive de logiciels espions, tel que le logiciel Pegasus;
- la mise en place par les Etats d'un cadre légal avant l'utilisation ainsi que des sanctions efficaces contre les personnes ou les États qui bafouent le droit à la vie privée des citoyens.

Le texte français fait foi.